



Le jeudi 11 décembre 2014 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 5 décembre 2014 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANTER-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mme Nathalie HERBAUX, MM. Eric DESREUMAUX, Riquier WILLOQUET, Mmes Dong NGUYEN-RODRIGUEZ, Aurélie VERNIER

Absentes excusées (ayant donné pouvoir) : Mme Karine BOPPE (à M. Riquier WILLOQUET), Mme Martine FOULON (à Mme Nathalie HERBAUX)

Absents excusés : M. Alexandre MEZIERE, M. Dominique SERGENT, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT, Mme Delphine BERNADAT

N° 14-7-8

-----  
**Urbanisme**

-----  
**Demande de modification  
du Plan Local d'Urbanisme**

-----  
Inscription d'ERL

Rapport de M. le Maire,

Monsieur le Vice-président de Lille Métropole Communauté Urbaine délégué à l'Aménagement du Territoire, la Stratégie d'Urbanisme et l'Urbanisme Réglementaire a fait connaître sa volonté d'engager une démarche concomitante SCOT et PLU2.

Celle-ci doit permettre d'anticiper les besoins en matière de foncier afin de répondre aux objectifs du futur PLH Communautaire qui redéfinira les obligations de production de logements locatifs sociaux au regard des évolutions de la loi SRU.

Il importe par conséquent, sans attendre la prochaine révision du Plan Local d'Urbanisme de solliciter de la part de Monsieur le Président de LMCU l'inscription d'emplacements réservés pour le logement (ERL) afin de répondre à cette exigence.

Deux sites ont été identifiés susceptibles de permettre la mise en œuvre de programmes de logements intégrant la notion de mixité sociale :

- immeuble situé 25/39 rue du Bosquiel cadastré section BO n°5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 appartenant à Monsieur André Dupison ;
- terrain situé rue Gabriel Péri cadastré section BL n° 111 appartenant à l'Indivision Decottignies.

Cela étant exposé, nous invitons le conseil municipal à décider de saisir Monsieur le Président de Lille Métropole Communauté Urbaine d'une demande de modification du PLU portant sur l'inscription de deux ERL sur les sites identifiés dans la présente délibération.

Travaux Préparatoires  
CG du 2 décembre 2014

Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire

